

PARTICIPANTS

Habilitations des non-électriciens effectuant des travaux dans un environnement pouvant présenter des dangers électriques ou ayant à accéder à des locaux réservés aux électriciens.

PRES-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Connaître les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'assurer sa sécurité dans le cadre d'opérations non-électriques pouvant présenter des risques électriques.

PÉDAGOGIE

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

VALIDATION

Test sous forme de QCM et test pratique en salle.

Délivrance d'un titre d'habilitation de niveau 0 (validité 3 ans).

DURÉE

1 jour (7 h)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 1 / maximum 10

MODALITES ET DELAI D'ACCES

CIF, Plan de développement des compétences, financement personnel.

Le délai d'accès à la formation est de 8 jours avant le début de la session.

TARIFS

Nous consulter

PROGRAMME**MISE A JOUR DES CONNAISSANCES EN FONCTION :**

- Des nouveaux textes parus,
- Des nouvelles habilitations et procédures,
- Des nouveaux équipements apparus sur le marché.

GÉNÉRALITÉ

- Qu'est-ce que le courant électrique ?
- Les dangers liés à l'électricité
- Les moyens de protection intégrés
- Disjoncteur,
- Fusible,
- Différentiels, ...

LE DECRET DU 22 SEPTEMBRE 2010

- La norme NF C 18-510
- Obligations et responsabilités
- Consigne aux non-électriciens.

Travaux non électriques dans un environnement présentant des dangers électriques.

L'habilitation B0 et H0 et ses limites.

Que faire en cas d'accident.

Ce programme est adaptable aux besoins spécifiques de l'entreprise et à son mode de fonctionnement.

Les conditions de mise en œuvre et les possibilités d'adaptation aux personnes en situation de handicap seront étudiées au cas par cas et en fonction des demandes.